



Numéro 173 - Juillet 2012

Terres agricoles



Agreste Franche-Comté- n° 173 - Juillet 2012

Photo SRRISE



recensement agricole 2010

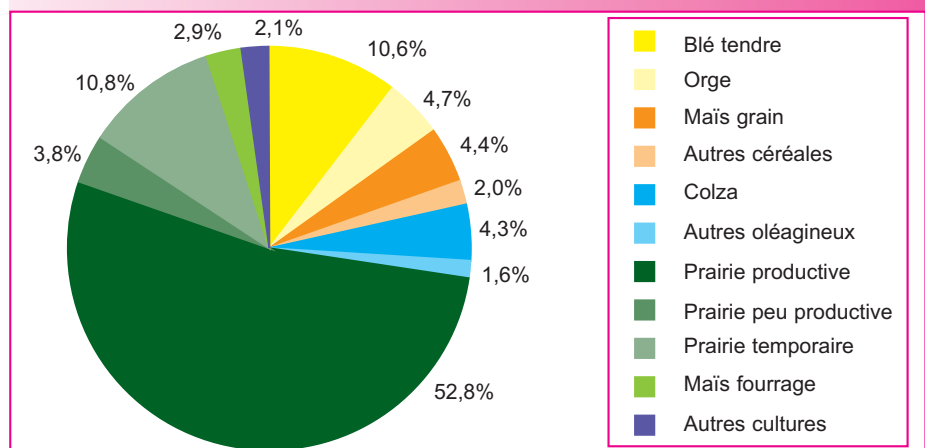
Les prairies dominent le paysage agricole franc-comtois

La surface agricole de Franche-Comté est couverte à plus de 70% de prairies et de cultures fourragères, destinées à alimenter le bétail. Contrairement à la décennie précédente, les prairies permanentes progressent au détriment des temporaires. En grandes cultures, le blé est le grand bénéficiaire de la fin de la jachère réglementaire et voit sa sole progresser de 13% en 10 ans. Les grandes cultures sont essentiellement regroupées dans les plaines de l'ouest de la région tandis que l'herbe monopolise les surfaces des zones montagneuses.

La surface agricole régionale s'étend sur 718 200 hectares. La part du territoire régional consacrée à l'agriculture n'est que de 44% contre 52% au niveau national car la Franche-Comté est une des régions les plus boisées de France. Pour obtenir la superficie agricole utilisée (SAU) par des exploitations au sens du recensement agricole, il faut retrancher à cette superficie 54 500 hectares

d'estives, de surfaces en herbe hors exploitations ou de jardins. Par ailleurs, près de 12 000 hectares de surface agricole situés en Franche-Comté sont mis en valeur par des exploitations d'autres régions. A l'inverse, les exploitations franc-comtoises mettent en valeur environ 10 000 hectares situés dans des régions voisines. Au final, la SAU de la totalité des fermes franc-comtoises recensées

Une surface agricole utilisée principalement pour l'alimentation du bétail



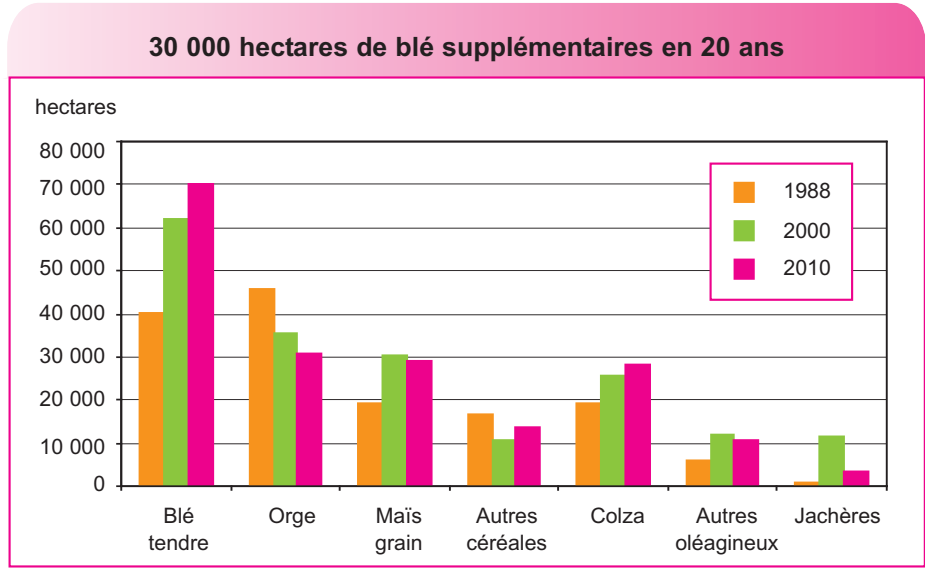
Source : Recensement agricole 2010

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

atteint 662 000 hectares soit 2,4 % de la SAU des exploitations françaises.

La superficie toujours en herbe progresse

Dans une région traditionnellement tournée vers l'élevage, les exploitations franc-comtoises consacrent plus de 70% de leurs terres, soit près de 470 000 hectares, à l'alimentation du bétail. Seules l'Auvergne et le Limousin, autres terres d'élevage bovin, possèdent une part de surface agricole dédiée aux fourrages et prairies plus élevée. Cette surface fourragère est couverte à 80% par des surfaces toujours en herbe (STH) qui fournit globalement de bons rendements puisque moins de 10% des prairies naturelles sont définies comme peu productives. Ainsi, avec près de 53% de sa SAU recouverte par des prairies naturelles productives, la Franche-Comté se situe nettement au des-



Source : Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010

sus de la moyenne nationale qui s'élève à 23%.

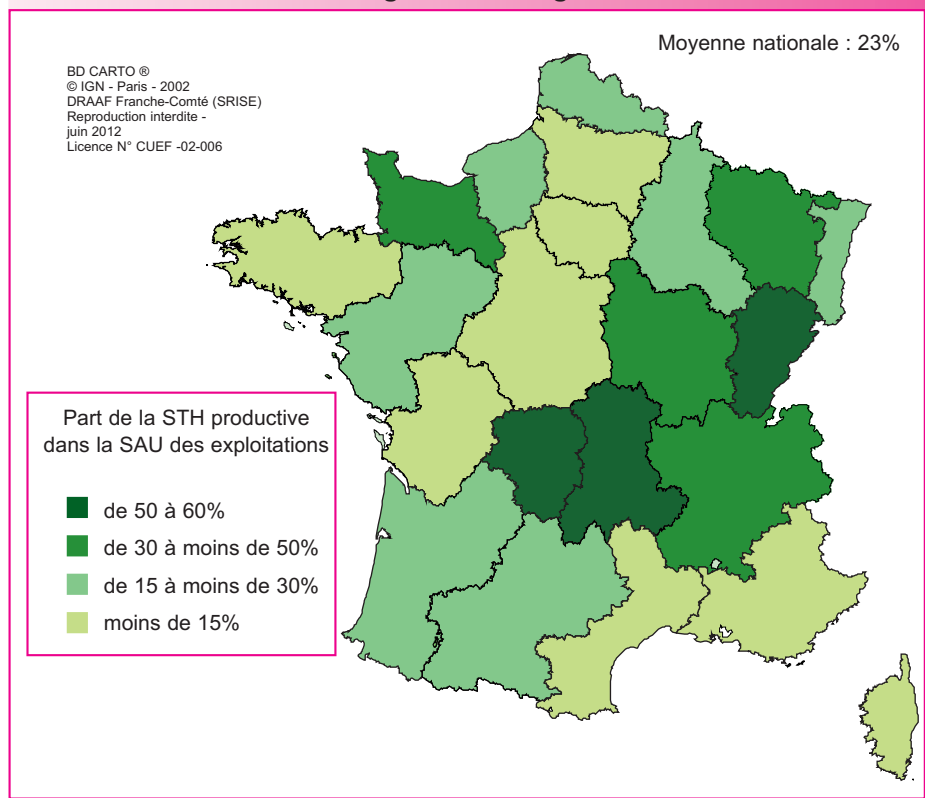
Les prairies temporaires de moins de 5 ans, ensemencées principalement en mélange de graminées et de légumineuses ne représentent que 15% de la surface fourragère, les 5% restants étant essentielle-

ment cultivé en maïs pour l'ensilage. Depuis 2000, la Franche-Comté a perdu 14 000 hectares de prairies temporaires soit parce qu'elles n'ont pas été ressemées soit parce qu'elles ont été retournées et ensemencées en cultures annuelles. L'essentiel de ces hectares sont désormais classés en prairies permanentes dont la superficie progresse de 11 000 hectares en 10 ans. Au final, ce sont donc près de 3 000 hectares de surfaces fourragères qui ont disparu. Cette évolution marque une rupture par rapport à la décennie précédente. En effet, suite à la réforme de la PAC de 1992 qui avait encouragé les agriculteurs à retourner leurs prairies, la STH avait cédé 92 000 hectares au profit des prairies temporaires et des grandes cultures.

Grandes cultures : la sole de blé continue de s'étendre

Hors prairies temporaires, la superficie en terres arables perd 2 500 hectares en 10 ans. Néanmoins, la fin de la jachère réglementaire depuis 2008 a permis une augmentation de la sole des cultures annuelles. En hausse de un point depuis 2000, la superficie en céréales couvre désormais 22% de la SAU des exploitations régionales, loin cependant de la moyenne française qui atteint 34%. Avec plus de 70 000 hecta-

Les prairies prédominent dans les régions d'élevage extensif



Source : Recensement agricole 2010

res en 2010, la sole de blé tendre reste la principale céréale cultivée en Franche-Comté. Elle progresse de 13% en 10 ans. Ensuite, l'orge, dont la sole a diminué de moitié en trente ans, et le maïs cultivé pour le grain occupent chacun environ 30 000 hectares.

Les autres céréales sont peu cultivées en Franche-Comté. Néanmoins, avec 8 700 hectares cultivés en 2010, la sole en triticale a quasiment doublé en 10 ans. Cette céréale a l'avantage de combiner des rendements corrects et une rusticité qui autorise sa culture sur les plateaux. Après une progression de 50% entre 1988 et 2000, la surface cultivée en oléagineux progresse à un rythme ralenti entre 2000 et 2010 (+ 2,5%). Cette culture représente désormais près de 6% de la SAU des exploitations. Tirée par l'utilisation énergétique et la bonne orientation des cours, la sole française de colza progresse de 24% en 10 ans. En Franche-Comté, cette hausse, limitée à 9%, soit 2 400 hectares supplémentaires, s'est faite en partie au détriment du tournesol et du soja qui perdent respectivement 600 et 1 000 hectares.

Les autres cultures annuelles sont rares dans la région. A noter cependant, le développement des cultures de protéagineux, notamment dans le cadre des pratiques en agriculture biologique qui atteignent près d'un millier d'hectares en 2010 ou le développement de la culture de légumes de plein champ dans la plaine jurassienne. A l'inverse, la betterave sucrière a disparu du paysage franc-comtois depuis l'arrêt en 2008 de la sucrière d'Aiserey située en Côte d'Or.

Avec une centaine d'hectares supplémentaires, le vignoble jurassien continue de s'étendre. Cette évolution contraste avec l'évolution du vignoble français qui perd près de 100 000 hectares en 10 ans soit 10% de sa superficie.

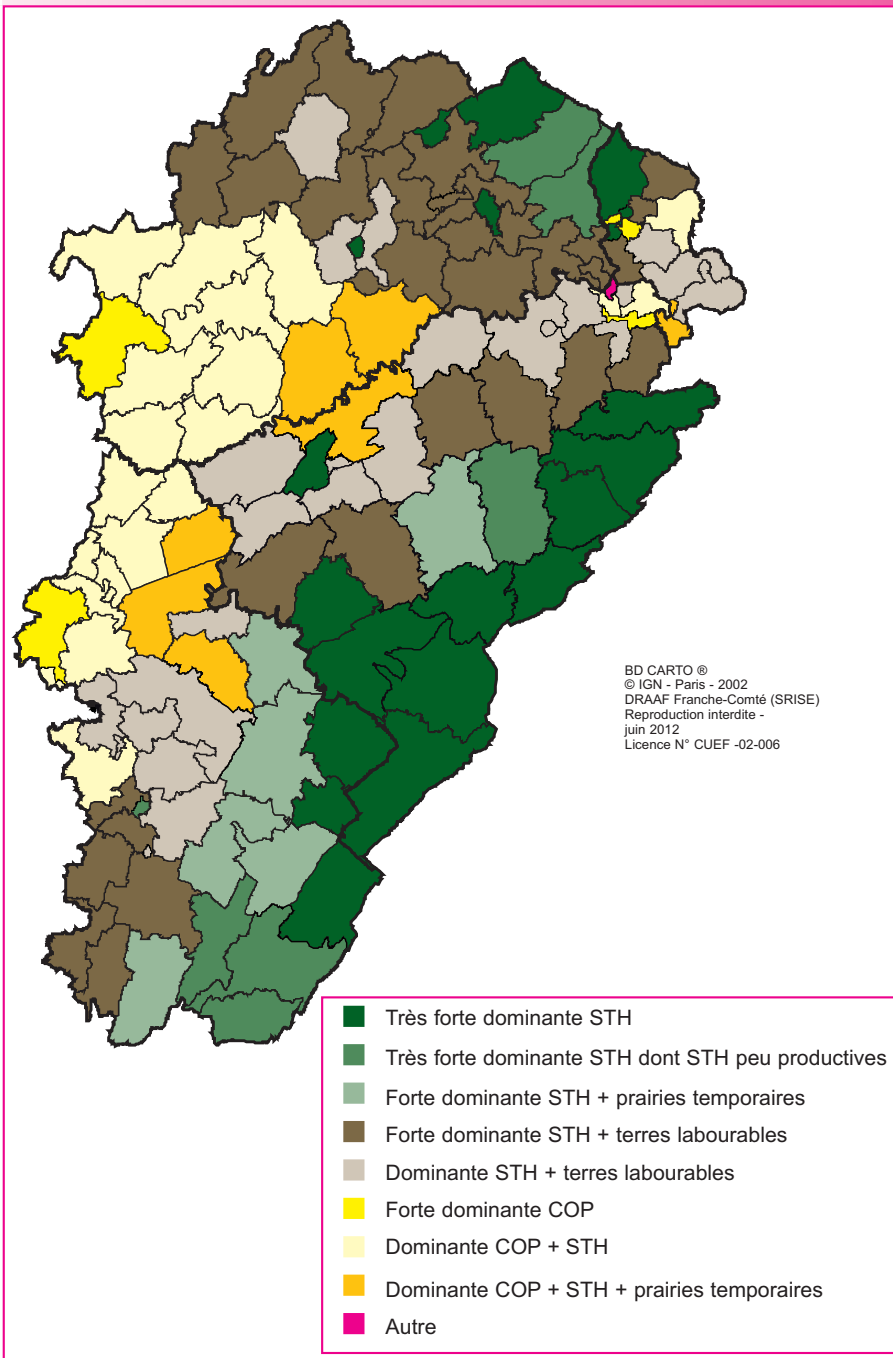
De l'herbe en montagne, des grandes cultures en plaine

Les caractéristiques géographiques et le climat conditionnent bien évidemment le choix des cultures annuelles. En plaine, les terres sont ainsi plus souvent mises en valeur par la culture de céréales ou d'oléagineux. A l'ouest de la région, dans les zones les plus fertiles, le Finage, le val d'Amour ou la plaine grayloise, les terres agri-

coles sont même en majorité recouvertes de céréales ou d'oléagineux. La zone du Finage est notamment très spécialisée en culture de Céréales ou oléagineux (COP) puisque 62% des exploitations de cette zone ont une part de SAU cultivée en COP supérieure à 75%.

Plus à l'est, dans la région des plateaux en Haute-Saône, en remontant vers le nord en suivant les val-

La géographie et le climat façonnent le paysage agricole



Source : Recensement agricole 2010

lées du Doubs ou de l'Ognon jusque dans la trouée de Belfort ou le Sungdau, la part des céréales varie de 30 à 50 %. A l'inverse, les zones montagneuses des massifs du Jura et des Vosges, soumises à un climat plus rude, sont essentiellement mises en valeur par la culture de l'herbe destinée à l'alimentation du bétail. La SAU de toutes les régions agricoles de ces massifs montagneux est ainsi constituée à plus de 85% d'herbe, voire en exclusivité pour les zones les plus élevées. Les régions des plateaux supérieurs du Jura et de la montagne du Jura concentrent plus de la moitié des prairies peu productives.

La concentration se poursuit

Parce qu'elles fusionnent en sociétés, parce que les terres libérées par les structures qui disparaissent sont reprises par les existantes, les exploitations ont des surfaces de plus en plus importantes. En effet, parallèlement à la faible baisse de la SAU, le nombre d'exploitations agricoles franc-comtoises a fortement diminué depuis 2000. Un quart des exploitations ont disparu soit plus de 3 000 unités. Ainsi, la SAU moyenne d'une exploitation a augmenté de 16

hectares en dix ans pour atteindre 68 hectares en 2010.

Désormais, une exploitation sur deux cultive plus de 54 hectares contre 40 hectares en 2000. Enfin, 2 550 exploitations de plus de 100 hectares, soit un quart des exploitations, concentrent près des deux tiers de la SAU exploitée. En 2000, ces grandes exploitations qui ne représentaient qu'un sixième des effectifs, concentraient moins de la moitié de la SAU. Si cette concentration est générale, elle est cependant plus marquée en Haute-Saône que dans les autres départements. Ces différences s'expliquent essentiellement par la structure de l'agriculture des départements. Ainsi, les exploitations haut-saônoises sont moins spécialisées et plus orientées vers les grandes cultures et leur surface moyenne dépasse nettement la moyenne régionale. Au contraire, du fait d'un nombre relativement élevé d'exploitations spécialisées en viticulture dont les surfaces exploitées sont faibles, la surface moyenne d'une exploitation jurassienne est inférieure de 8 hectares à la moyenne régionale. Dans le Territoire de Belfort, c'est la forte présence de petites exploitations non professionnelles en zone

périurbaine qui fait baisser la moyenne. La relative petite taille des exploitations du Doubs s'explique, quant à elle, par la bonne valorisation par les filières AOP du lait produit par la grande majorité des fermes du département. Celles-ci sont ainsi économiquement viables avec moins de surface qu'une exploitation laitière de Haute-Saône ou du Territoire de Belfort.

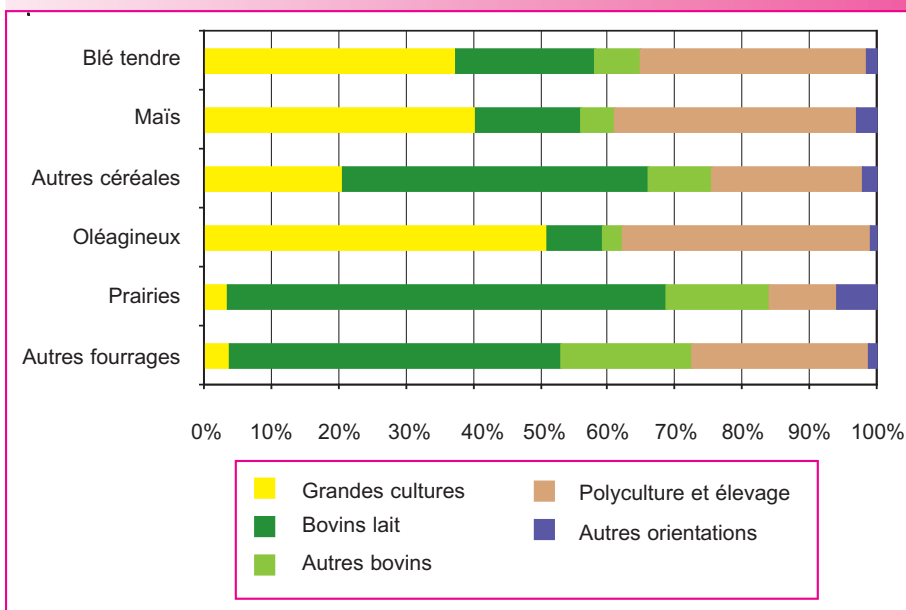
Les grandes cultures, une affaire de spécialistes

Les céréales sont présentes dans près de la moitié des exploitations franc-comtoises. Mais l'essentiel de la sole céréalière est regroupée dans un nombre restreint de structures. Ainsi, un quart des fermes cultivant des céréales en concentrent les deux tiers des surfaces. Les exploitations très spécialisées dans ce type de culture sont rares

Très peu de surfaces irriguées

En raison de la place importante occupée par les prairies et d'un apport naturel en eau suffisant, le recours à l'irrigation est très marginal en Franche-Comté. En 2010, seulement 2 235 ha soit 0,3% de la SAU totale ont bénéficié de ce dispositif. Au niveau national, la part de la SAU irriguée atteint 13%. L'irrigation est pratiquée principalement pour 3 types de cultures. En premier lieu, le maïs grain qui représente 37% des surfaces irriguées, puis les légumes cultivés en plein champ (30%) et le soja (11%). Si l'irrigation ne concerne que 3% de la sole de maïs grain (40% au niveau national) et 6% de celle de soja, elle assure l'arrosage de la quasi totalité des surfaces de légumes de plein champ. Le Jura regroupe plus de 80% des terres irriguées, essentiellement dans deux régions agricoles : le Finage où se situe les trois quarts des terres de la région occupées par des légumes de plein champ et le Val d'Amour.

Les élevages laitiers concentrent les deux tiers des surfaces en herbe



Source : Recensement agricole 2010

dans la région puisque seulement 4% des structures ont plus des trois quarts de leur SAU occupée par des céréales. De plus, trois orientations de production (Otex) monopolisent 90% de la superficie céréalière : les exploitations spécialisées en céréales, oléagineux, protéagineux (COP) (32%), les exploitations de polyculture et polyélevage (31%) et les élevages de bovins-lait (27%). Les espèces de céréales cultivées sont en revanche différentes parmi ces trois Otex. Les deux premières citées cultivent essentiellement du blé tendre qui représente, chez chacune, 55% de leur sole en céréales, et du maïs grain (25% de leur surface céréalière), destinés à la vente.

Les espèces présentes dans les élevages laitiers sont plus variées, avec une part importante de céréales destinées à l'alimentation du bétail et également des espèces rustiques adaptées aux conditions plus montagneuses auxquelles sont confrontées une grande partie d'entre eux. Si le blé tendre reste majoritaire (37%), l'orge représente près de 30% des céréales cultivées, le triticale 14% et le maïs grain seulement 12%. Par ailleurs, les élevages laitiers concentrent les deux tiers des surfaces semées en triticale et seigle, et 40% des surfaces cultivées en orge.

La culture d'oléagineux concerne seulement 17% des exploitations,

essentiellement concentrées sur deux Otex : les exploitations spécialisées en COP possèdent près de la moitié des surfaces occupées par des oléagineux tandis que les exploitations de polyculture et polyélevage en détiennent 37%.

Les élevages laitiers mobilisent les deux tiers de la STH

A l'inverse, les prairies permanentes sont présentes dans la SAU de près de 85% des exploitations de la région. Parmi celles-ci, le quart concentrent 58% de la STH régionale. De plus, la moitié des exploitations ont au moins 75% de leur SAU composée de STH. Si l'on ajoute les prairies temporaires, l'herbe recouvre au moins 75% de la SAU de six exploitations sur dix. Ce seuil de 75% correspond à une des conditions d'éligibilité pour bénéficier de la prime à l'herbe (PHAE2).

Les exploitations spécialisées en bovins lait ont des gros besoins de surfaces en herbe car elles privilégient en majorité un mode d'élevage extensif pour respecter le cahier des charges des productions sous signes de qualité. C'est pourquoi la majeure partie des surfaces toujours en herbe est exploitée par les élevages laitiers. Alors qu'elles représentent 44% des structures ayant des prairies permanentes, ces exploitations concentrent près des deux tiers de la STH régionale. ■

Couverture du sol : plusieurs techniques pour protéger les sols en hiver

En 2010, 45% des surfaces en cultures de printemps, soit 30 000 ha, ont bénéficié d'une couverture hivernale. Au niveau national, la proportion s'élève à 63%. Cette pratique a pour objectif de réduire le risque d'érosion et de limiter la pollution par les nitrates. L'une des méthodes consiste à semer des cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) après la récolte de cultures d'hiver. Ces cultures (moutarde, ray grass etc.) absorbent l'azote présent dans les sols pour leur propre croissance et évitent ainsi le lessivage par les pluies hivernales, source de pollution des nappes phréatiques. Les CIPAN n'ont pas vocation à être récoltées et sont détruites avant le semis de printemps. Les exploitations franc-comtoises ont ainsi recouvert de CIPAN près de 11 000 hectares en 2010. Sur 16 000 autres hectares, ce sont les résidus végétaux de la culture précédente qui ont servi de couverture hivernale pour les sols. Enfin, la technique pratiquée sur les 3 000 hectares restants consiste à implanter des cultures dérobées, absorbant également les nitrates mais récoltées pour produire du fourrage.

Définitions

■ **SAU des exploitations** : Superficie agricole utilisée par les exploitations. Elle comprend les superficies en céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves industrielles, plantes textiles, médicinales et à parfum, pommes de terre, légumes frais et secs de plein champ, cultures fourragères, la superficie toujours en herbe (STH), les cultures permanentes, les jachères, les jardins et vergers familiaux. Elle ne comprend pas le sol des bâtiments et cours, les bois et forêts des exploitations, les lan-

des non productives et les friches, les jardins d'agrément, les chemins

■ **STH** : superficie toujours en herbe. Constituée de prairies naturelles (ou permanentes) ou prairies semées depuis plus de 5 ans. La STH est définie comme productive lorsqu'elle fournit un minimum de 1 500 unités fourragères par hectares ce qui correspond aux besoins alimentaires d'une UGB (unité gros bétail) à l'hectare pendant au moins six mois. Dans le cas contraire, il s'agit de STH peu productive.

■ **OTEX** : orientation technico-économique des exploitations agricoles. Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer selon leur spécialisation. Une exploitation est ainsi spécialisée dans une orientation si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

Principales données concernant les terres agricoles en 2010

Unité : hectares	Doubs		Jura		Haute-Saône		Territoire de Belfort		Franche-Comté	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
SAU des exploitations	220 117	219 610	189 187	188 346	237 824	233 892	20 547	20 215	667 675	662 063
Céréales	23 668	24 268	40 556	40 621	68 686	72 642	5 722	6 249	138 632	143 781
<i>dont blé tendre</i>	7 773	8701	16 929	19 330	35 049	39 395	2 377	2 834	62 128	70 261
<i>dont orge</i>	8 543	6 678	9 463	8 148	16 371	15 233	921	716	35 298	30 775
<i>dont triticale</i>	1 468	2 956	1 252	2 172	1 701	3 322	205	304	4 626	8 755
<i>dont seigle</i>	232	823	178	236	454	551	33	11	897	1 621
<i>dont avoine</i>	951	491	731	404	1 916	1 072	127	48	3 725	2 015
<i>dont maïs grain</i>	4 334	4 237	11 073	9 942	12 911	12 718	2 052	2 319	30 370	29 216
Oléagineux	3 451	3 194	11 044	11 362	22 680	23 684	698	579	37 873	38 818
<i>dont colza d'hiver</i>	2 342	2 160	5 754	5 548	16 963	19 886	698	579	25 757	28 173
<i>dont tournesol</i>	444	484	2 220	3 115	4 086	2 474	0	0	6 750	6 073
<i>dont soja</i>	665	507	3 069	2 665	1 626	1 178	0	0	5 360	4 350
Protéagineux	20	159	152	269	117	497	7	41	296	966
Surfaces fourragères et prairies	191 119	191 409	130 321	131 220	138 098	134 001	13 409	13 272	472 947	469 902
<i>dont prairies productives</i>	137 268	149 096	83 332	86 643	105 447	103 251	10 412	10 128	336 458	349 118
<i>dont prairies peu productives</i>	11 771	10 483	13 614	12 418	1 547	2 309	48	134	26 980	25 345
<i>dont prairies temporaires</i>	36 865	26 831	29 377	28 060	17 638	15 054	1 370	1 522	85 250	71 468
<i>dont prairies artificielles</i>	480	737	923	942	2 221	2 356	170	186	3 794	4 221
<i>dont maïs fourrage</i>	4 642	4 137	3 000	3 022	11 177	10 965	1 395	1 284	20 214	19 408
Légumes frais	44	38	500	722	18	51	14	11	576	822
Vignes	29	28	2 019	2 118	147	142	0	0	2 195	2 289
Cultures permanentes	117	85	88	121	549	567	10	4	764	777
Jachères	1 430	279	3 274	1 509	6 364	1 807	578	38	11 646	3 634

Source : Recensement agricole 2010

Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr et sur www.draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique

191, rue de Belfort - Immeuble Orion - 25043 BESANÇON CEDEX Tél. : 03 81 47 75 50 - Fax : 03 81 47 75 05

- Directeur : Pascal WEHLÉ
- Directeur de la publication : Florent VIPREY
- Rédaction : Florent MAIRE et Lionel MALEGUE
- Composition : Marie-Claire PETIT-MAIRE
- Dépôt légal : à parution
- ISSN : 0246-1803
- Prix : 4,50 Euros
- © Agreste 2012

